



Club
PYTHAGORE

Club Pythagore
Palais Royal
Paris, 1er arr.

Paris, le 27 août 1902

Madame, Monsieur,

Suite à notre récente entrevue, qui m'a permis de constater vos qualités de cœur et d'esprit, et fort de votre accord de principe, je vous invite par la présente, comme prévu, afin de vous proposer de faire partie du Club Pythagore.

Vous serait-il possible de nous rendre visite le mardi 2 septembre à neuf heures du soir, au siège de notre Club ? Je pourrai alors vous en dire davantage, et vous proposer de nous rejoindre de manière effective.

En espérant une réponse favorable, je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Caton



Club
PYTHAGORE

Club Pythagore
Palais Royal
Paris, 1er arr.

Paris, le 27 août 1902

Madame, Monsieur,

Si aujourd'hui nous vous proposons de faire partie du Club Pythagore, c'est parce que certains de vos amis nous ont chaleureusement parlé de vous, vantant vos qualités de cœur et d'esprit.

L'enquête minutieuse que nous avons faite à votre sujet confirme ces dires. Vous serait-il possible de nous rendre visite le mardi 2 septembre à neuf heures du soir, au siège de notre Club ? Je pourrai alors vous en dire davantage, et vous proposer de nous rejoindre de manière effective.

En espérant une réponse favorable, je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Caton

Monsieur le président,

La renommée de votre association, ainsi que celle de ses membres, n'est plus à faire. C'est donc en m'adressant à vous, ainsi qu'à eux, que j'ai le plus de chance de voir cette énigme résolue.

Je vous demande simplement d'attendre ce soir minuit, d'éteindre la lumière et d'observer attentivement la maison de poupées.

Ensuite, connaissant bien la curiosité intellectuelle qui anime chacun de vous, je suis certain que vous brûlerez du désir d'apporter une réponse à cet angoissant mystère.

Veuillez, Monsieur le président, avoir l'amabilité de présenter mes respects à tous les membres du Club Pythagore.

Elie Karsfield

Bonne chance,

E.K.

UNE ÉTRANGE MAISON DE POUPEES - ADJ 4

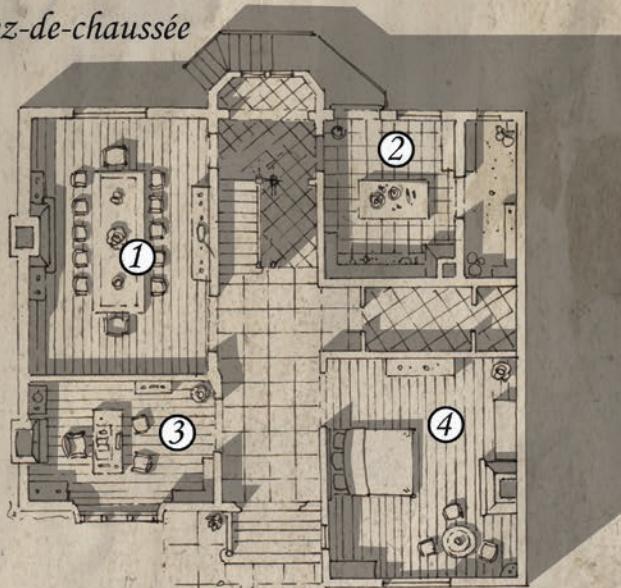
10, rue de la corderie, Paris.

Homme d'affaires devant s'absenter quelques jours cherche personnes de confiance pouvant garder ses enfants – s'adresser à M. Léon Berthomé – 4 rue Pergolèse – Paris 16e.

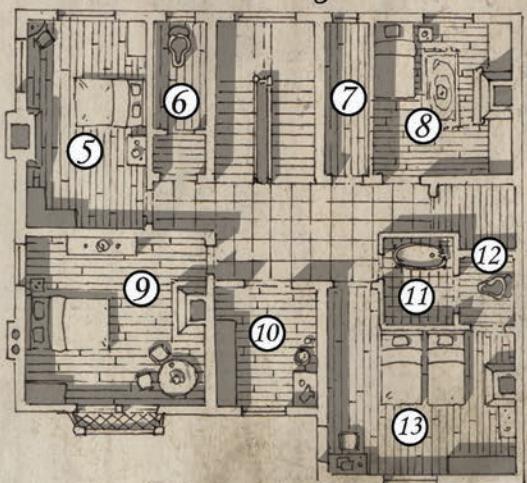
Demande institutrice 20 à 30 ans
pour éduquer

★ *Plan de la Maison Berthomé* ★

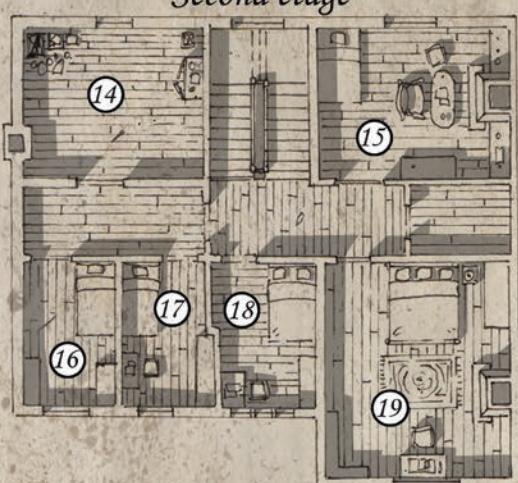
Rez-de-chaussée



Premier étage



Second étage



***** *Légende* *****

Rez-de-chaussée

- 1 - Salle à manger
- 2 - Cuisine
- 3 - Bureau
- 4 - Chambre de Léon Berthomé

Premier étage

- 5 - Chambre de Dorothée
- 6 - WC
- 7 - Lingerie
- 8 - Chambre
- 9 - Chambre d'Hector
- 10 - Buanderie
- 11 - Salle de Bain
- 12 - WC
- 13 - Chambre de Jules Berthomé

Second étage

- 14 - Grenier
- 15 - Chambre de la gouvernante
- 16 - Chambre
- 17 - Chambre
- 18 - Chambre
- 19 - Chambre

FERDINAND VILLEMAGNE

18 RUE CAZOTTE

DIJON (CÔTE-D'OR)



Dijon, le 23 juin 1902

Cher « CaméLéon »,

Bien content d'avoir eu de tes nouvelles, vieux camarade !

Ce que tu me dis de tes difficultés à bâtrir des prototypes ne m'étonne pas. Moi-même, j'ai dû y renoncer faute de moyens. Après quelques expériences et tentatives assez onéreuses, j'ai choisi la sécurité et ai accepté un poste d'ingénieur dans une entreprise locale qui fabrique des cocottes sous pression.

Il n'est pas facile de mettre au point des machines, nouvelles et inédites, puisqu'on part de rien : très souvent, aucune pièce, aucun engrenage particulier, aucun des cliquets, vis ou boulons spécifiques et nécessaires n'existe dans le commerce, tout doit être pensé et usiné à la main, ce qui coûte très cher, et ce juste pour un prototype qu'on n'est pas sûr de voir accepté, donc « à fonds perdus ».

Cependant, ce que tu me dis de ton héritage peut être une solution, puisque te voilà à la tête d'un joli capital. Cela pourrait te permettre une « mise de fonds » grâce à laquelle j'espère sincèrement que tu trouveras une solution pour réussir à réaliser et vendre tes projets un jour prochain.

Salutations, mon cher « CaméLéon », et si tu passes un jour par Dijon, on boira un cassis ensemble en souvenir du bon vieux temps de l'école d'ingénierie...

Ton vieux camarade de chambre « Villenagnolo »,

Ferdinand

Étude de Maître Norbert LELIÈVRE

27 rue Weber

Paris, 16e arr.

Paris, le 29 mai 1902

Objet : Succession de M. Jules Berthomé

Cher Monsieur Berthomé,

Suite au récent décès de Monsieur Jules Berthomé, et à vos recherches infructueuses dans sa demeure, nous avons à votre demande effectué nos propres recherches en notre étude pour y trouver un éventuel testament de feu monsieur votre père et d'éventuels héritiers dans la parentèle éloignée.

Cela nous a demandé du temps - et nous sollicitons votre indulgence pour ce délai - mais je suis aujourd'hui en mesure de vous fournir quelques éléments importants :

- Monsieur Jules Berthomé ne possédait plus de famille, et nous n'avons trouvé aucun descendant susceptible de pouvoir prétendre à une quelconque part d'héritage.

- Je me dois surtout de vous informer que nos archives ne contiennent aucun acte testamentaire d'aucune sorte. Ce qui revient à dire que votre père est mort intestat.

Dans ces conditions, et conformément à la loi en vigueur, en tant que son fils unique et dernier descendant de la famille Berthomé, cela fait de vous le seul héritier de sa fortune et de ses biens, et vos enfants après vous. Étant entendu que votre mariage sous le régime de la communauté n'exclut pas Madame Hortense Berthomé de cet héritage.

La succession « Jules Berthomé » est désormais close.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur (et Madame) Berthomé, l'assurance de mon entier dévouement.

Maître Norbert Lelièvre

N. Lelièvre

Étude de Maître Norbert LELIÈVRE

27 rue Weber
Paris, 16e arr.

Paris, le 9 juillet 1902

Objet : état de vos biens et possessions.

Monsieur,

Suite à la succession de Monsieur Jules Berthomé, nous vous prions de trouver ci-après l'état de vos récents placements, ainsi que nos conseils pour d'éventuelles opérations destinées à faire fructifier votre patrimoine.

- Votre héritage d'une maison individuelle sise Rue Pergolèse, dans le 16e arrondissement de Paris, reste un patrimoine foncier fiable qui ne peut, s'il est entretenu, que prendre de la valeur. Il est à conserver, car il représente un apport important (de l'ordre de plusieurs milliers de francs or) si vous deviez un jour - ce qu'à Dieu ne plaise ! - vous procurer des liquidités de façon urgente et rapide.
- Votre récente liquidation de quelques placements effectués par feu votre père pour des espèces sonnantes a évidemment entamé cette épargne.
- En tant que désormais conseiller de votre famille, je ne saurais trop vous mettre en garde contre ce type de décisions financières erratiques et à courte vue, qui sont très souvent préjudiciables à la bonne gestion d'un patrimoine en actions et autres obligations.
- Au contraire, si dans la suite, vous souhaitiez bénéficier de conseils pour ce qui est d'éventuels et judicieux placements, je vous informe que mon conseiller financier se ferait un devoir, et un plaisir, de bâtir avec vous ce qui serait une base solide pour un portefeuille d'actions « de bon père de famille », que nous ne saurions trop vous recommander de vous constituer de manière progressive.

Restant à votre disposition, nous vous prions, Monsieur, de croire à notre dévouement.

Nos respectueuses salutations,

Votre dévoué,

Norbert Lelièvre

N. Lelièvre

Bulletin d'embauche

Ce jour 18 mai 1891

Un contrat de travail a été passé entre

M: Léon Berthomé
&

Mme/Mlle: Aglaé Chaminel

Concernant un emploi de

Femme de chambre - cuisinière

Pour un traitement mensuel de 40 Francs,
hors primes éventuelles.

L'employeur,

L. Berthomé

L'employé(e),

Chaminel

Bulletin d'embauche

Ce jour 17 juillet 1902

Un contrat de travail a été passé entre

M: Léon Berthomé
&

Mme/Mlle: Séraphine Mongin

Concernant un emploi de

Domestique - Bonne d'enfants

Pour un traitement mensuel de 35 Francs,
hors primes éventuelles.

L'employeur,

L. Berthomé

L'employé(e),

S. Mongin

Bulletin de Salaire

Gages mensuels juin 1902

40 Francs.

Versés à : Mme Aglaé Chaminel

Soit pour l'année

~~Francs.~~

Primes exceptionnelles :

~~Francs.~~

Certifié conforme :

Employeur,

Employé(e),

BeethoméChaminel

Bulletin de Salaire

Gages mensuels juillet 1902

Au prorata des 20 Francs.
jours travaillés

Versés à : Mme Aglaé Chaminel

Soit pour l'année

~~Francs.~~

Primes exceptionnelles :

Verse 50 Francs.

en reconnaissance
de son dévouement à notre famille

Certifié conforme :

Employeur,

Employé(e),

BeethoméChaminel

Bulletin de Salaire

Gages mensuels juillet 1902
un demi mois 15 Francs.

Versés à : Mlle Séraphine Mongin

Soit pour l'année ~~Francs.~~

Primes exceptionnelles :

(libre de suite) 25 Francs.

Certifié conforme :

L'employeur,

J. Beethomé

L'employé(e),

S. Mongin

Bulletin de Salaire

Gages mensuels août 1902
30 Francs.

Versés à : Mlle Séraphine Mongin

Soit pour l'année ~~Francs.~~

Primes exceptionnelles :

~~Francs.~~

Certifié conforme :

L'employeur,

L'employé(e),

J. Beethomé

S. Mongin

Partie sans préavis, la gueuse...



Docteur Émile BOUCLART
71 rue Duret
PARIS (16e arr.)

Paris, le 16 juillet 1902

Cher collègue,

Je me permets de vous adresser Mlle Aglaé Chaminel, actuellement gouvernante chez mon patient Monsieur Léon Berthomé, lequel m'a appelé pour que je la visite. Il m'apparaît que les troubles dont souffre cette femme dépassent les compétences de la médecine telle que je la pratique. En effet, j'ai pu sans difficulté diagnostiquer qu'elle présente des troubles mentaux pour lesquels, cher collègue, vous êtes bien mieux armé que moi.

Je vous prie de me tenir au courant de l'évolution de ce cas qui, je ne vous le cache pas, ne laisse pas de m'inquiéter...

Amicalement,

E. bouclart

PS : Léon, cher ami, voici le double de la lettre que j'ai fait parvenir à mon collègue Tardi, de Charenton, concernant cette pauvre Aglaé. C'est un aliéniste sérieux, et, bien que cette branche de notre médecine soit nouvelle, je lui fais pleine confiance...

PROFESSEUR
JACQUES TARDI
Docteur en psychiatrie
Asile d'Aliénés
CHARENTON-LE-PONT (SEINE)

Charenton, le 18-07-1902

Cher Monsieur Berthomé,

Comme j'en étais convenu avec le docteur Bouclart, je vous fais parvenir à la fois un compte rendu de visite, ainsi hélas que deux demandes d'internement dont je vous prie de me retourner un exemplaire signé, sitôt que vous aurez pu prendre les dispositions nécessaires, puisque vous m'avez dit que la patiente n'a plus de famille. En effet, j'ai diagnostiqué chez elle ce que nous appelons dans notre jargon un délire hallucinatoire à tendance paranoïaque. En d'autres termes plus simples, elle souffre d'une sévère manie de persécution.

Sans vouloir préjuger de l'évolution de son état, je me dois de vous informer que son cas me semble grave.

Avec mes salutations, dans ces pénibles circonstances.

Pr J. Tardi

Pn. 

UNE ÉTRANGE MAISON DE POUPEES - ADJ 10B

Pr Jacques Tardi
Asile d'aliénés
Charenton-le-Pont (Seine)

Demande d'internement psychiatrique

Nom : Chaminel

Prénom : Aglaé

Âge : 67 ans

Née le : 19 avril 1835

Profession : Bonne d'enfants - cuisinière

Premier examen : 17-07-1902

Diagnostic après 1er examen : délire hallucinatoire à tendance paranoïaque, à confirmer par observation. L'internement est une absolue nécessité.

Signature du praticien :

Pn. 

SOCIÉTÉ MALLET FILS
54 rue Morley
Montrouge

Montrouge, le 22 mai 1900

À Monsieur Léon BERTHOMÉ,

Ingénieur,

4 rue Pergolèse

PARIS, 16e

OBJET : Rejet de projet industriel.

Monsieur,

Suite à votre envoi du projet réf. GIT 54745 concernant un «système de pompage par dépression», que vous nous avez adressé le 15 avril dernier, notre Bureau d'Études nous a signifié son refus de tenter une fabrication et une commercialisation de ce type d'appareil.

En effet, il apparaît qu'un appareil basé sur le même principe hydraulique a déjà été fabriqué et proposé à la vente par la firme Bardet & Mulot, d'après le projet de M. Rivaudel, ingénieur à Grenoble. Dans ces conditions, il est clair que nous ne voulons ni ne pouvons nous exposer à une quelconque accusation de contrefaçon industrielle.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de nos meilleures salutations.

Eugène Proslier,
Chef du Bureau d'études



SOCIÉTÉ MALLET FILS
54 rue Morley
Montrouge

Montrouge, le 5 février 1902

À Monsieur Léon BERTHOMÉ,
Ingénieur,
4 rue Pergolèse

PARIS 16e

OBJET : Rejet de projet industriel en l'état.

Monsieur,

Nous accusons réception de votre envoi du projet réf. GWF 55024 concernant votre « suprabobinomètre épicycloïdal », dont nous vous remercions. Nous sommes au regret de vous informer que notre Bureau d'Études nous a signifié son refus de tenter une fabrication et une commercialisation de ce type d'appareil.

Il apparaît que la mise en chantier d'une production industrielle ne saurait être rentable. En effet, un certain nombre d'éléments dans vos croquis s'avèrent erronés, tant dans les dimensions des pièces que dans leur montage. De plus, certaines d'entre elles, de par leur forme et leur finesse même, présenteraient une fragilité qui pourrait nous être reprochée par notre clientèle. Cependant, l'appareil lui-même est intéressant dans ses applications potentielles. C'est pourquoi nous vous demandons, si vous persistez dans vos recherches et réussissez à effacer ces défauts, de bien vouloir nous tenir au courant de l'avancement de vos travaux. Au cas où un prototype fiable nous parviendrait dans un délai raisonnable, nous serions intéressés par des tests en grandeur nature de votre bobinomètre.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de nos meilleures salutations.

Eugène Proslier,
Chef du Bureau d'études



Société Trapluvitte & Convaille

Mécanismes et Appareils industriels
68 avenue Bonaparte
Meudon (Seine)

Meudon, le 23-07-1900

Monsieur,

Nous accusons par la présente réception de votre récent envoi de documentation, et nous vous en remercions.

Nous vous assurons que tous les projets qui nous sont adressés sont minutieusement analysés par nos ingénieurs.

Cependant, notre Bureau d'Études, après examen sérieux de votre projet, nous a informés qu'il n'était pas intéressé par votre demande de Brevet concernant :

- Réveille-matin allume-bougie automatique.
- Cause : un appareil semblable a déjà été inventé et fabriqué par M. Robert Houdin, horloger rue Vivienne, déposé et enregistré au Bulletin des Lois n°550 sous le n°7229 le 13 novembre 1837 sous le nom de Réveille-briquet, « destiné à procurer de la lumière en réveillant ».

Ne voulant pas nous exposer à un procès en contrefaçon de la part des ayants droit, nous nous voyons contraints de refuser votre appareil.

Notre refus d'aujourd'hui ne laisse en rien présumer d'un éventuel examen d'une autre de vos inventions.

En effet, nous restons à votre disposition et ne manquerons pas d'étudier avec la plus grande minutie et la plus grande bienveillance vos prochains envois...

Le Bureau d'Études.

Marcelin Gauthier


Société Trapluvitte & Convaille

Mécanismes et Appareils industriels
68 avenue Bonaparte
Meudon (Seine)

Meudon, le 17-03-1901

Monsieur,

Nous accusons par la présente réception de votre récent envoi de documentation, et nous vous en remercions.

Nous vous assurons que tous les projets qui nous sont adressés sont minutieusement analysés par nos ingénieurs.

Cependant, notre Bureau d'Études, après examen sérieux de votre projet, nous a informés qu'il n'était pas intéressé par votre demande de Brevet concernant :

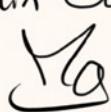
- Engrenage à démultiplication pour grue de chantier.
- Cause : d'après nos essais, le système proposé ne pourrait soulever avec fiabilité les charges que vous annoncez, mettant les ouvriers en danger.

Nous en sommes sincèrement désolés et vous prions de croire, cher Monsieur, à notre considération pour vos travaux.

Notre refus d'aujourd'hui ne laisse en rien présumer d'un éventuel examen d'une autre de vos inventions.

En effet, nous restons à votre disposition et ne manquerons pas d'étudier avec la plus grande minutie et la plus grande bienveillance vos prochains envois...

Le Bureau d'Études.

Marcelin Gauthier


Thierry THOMAS

Né vers 1745, Thierry Thomas fait figure de précurseur méconnu de ce qui allait devenir le « romantisme noir » de la peinture du XIXe siècle, mouvement relativement marginal qui consacra nombre de toiles au Fantastique.

Ses œuvres sont assez peu nombreuses, et ne sont pas des plus intéressantes sur le plan pictural : en effet, il se cantonna presque exclusivement à des évocations de paysages bucoliques, de scènes inspirées de l'Antiquité, longtemps prisonnier, comme nombre d'autres artistes de cette période, des carcans du pastoralisme et de l'académisme, et ne s'est pas vraiment fait un nom parmi eux...

Vers la fin de sa vie, en quelques années, il orienta ses tableaux vers des paysages étranges, sombres et inquiétants, nourris d'un fantastique plus affirmé, traitant des thèmes proches de ceux des « romans gothiques » anglais de cette fin du XVIIIe siècle.

On se met alors à considérer les « à-côtés » de son œuvre : sa manière, son aspect et ses « pouvoirs » ésotériques, du

moins ceux que lui prêtèrent ses contemporains férus d'occultisme, jusqu'à ceux d'aujourd'hui...

Nous n'entrerons pas dans ces considérations délirantes ; certains « spécialistes » se sont dans leurs ouvrages chargés de s'y plonger avec délices... Grand bien leur fasse !

Nous en resterons pour notre part à l'aspect strictement pictural de ces œuvres tardives, auxquelles nous revenons.

Une approche rejetée

L'art de Thierry Thomas, à la fin de sa vie, est très fortement marqué par l'évocation d'obsques pratiques, et plus généralement de scènes morbides : évocation de la souffrance physique, de violences diverses (tortures, exécutions, emprisonnement dans de sombres geôles). Sorcières, pénitents, cadavres et cimetières se mirent à envahir ses dernières toiles.

Lorsque de tels thèmes pouvaient apparaître sous le pinceau d'un Goya, qui est pour ainsi dire son contemporain, c'était pour dénoncer la superstition et les pratiques d'un autre âge.

Mais Thomas, à l'inverse, semblait prendre tout cela très au

sérieux, ce qui fait que lui ne le fut jamais. Ce qui explique aussi, sans doute, qu'on en sache si peu sur sa vie.

Un tel peintre fut plutôt un sujet de moqueries chez les critiques d'art. C'est pourquoi il est considéré comme un peintre mineur, et parfois même ignoré dans certains ouvrages.

De plus, sa gamme de couleurs sombres, le côté « sale » et souvent choquant de nombre de ses compositions, provoqua un rejet général de la part d'un public plus sensible à des rendus soignant autant le motif que sa réalisation.

Un aspect ésotérique

Les thématiques particulières évoquées ci-dessus ont beaucoup fait pour que Thomas devienne très marginal dans l'Histoire de l'art pictural.

Paradoxalement, il y a pourtant laissé son nom... Mais c'est surtout parce que sa peinture a trouvé un écho chez un tout autre public...

En effet, les thèmes extrêmement sombres - certains n'hésitent pas à dire de « mauvais goût » - qu'il a le plus souvent traités à la fin de sa vie n'étaient pas peints dans les goûts de

son temps. Il est donc logique que sa peinture ait intéressé d'autres gens que les mécènes et les esthètes... Et ce que d'aucuns rejetaient au nom du bon goût et de la morale, d'autres allaient le louer et l'apprécier pour les raisons exactement inverses...

Car c'est bien dans les milieux marginaux de l'occultisme que les dernières peintures qu'on lui connaît furent le plus appréciées, notamment son « Cortège funèbre », une toile à laquelle les occultistes prêteront des pouvoirs d'évocation et de sorcellerie. On notera que cette œuvre, bien que parfois mentionnée, semble avoir été perdue...

Toujours est-il que Thierry Thomas disparut dans les années 1785, « sans laisser de traces » d'après certaines sources, selon d'autres sources « assassiné », ce qui contribua sans doute à sa sulfureuse légende...

On peut même dire que c'est moins pour sa peinture que parce que l'on attribua à une part de son œuvre toutes sortes de pouvoirs, notamment sorciers, que le nom de Thierry Thomas est resté dans la petite Histoire de la peinture.

« Le cortège funèbre » de Thierry THOMAS

Ce peintre de la deuxième moitié du XVIII^e siècle n'aurait sans doute pas laissé son nom dans l'histoire de la peinture, sans des circonstances que l'on peut appeler très particulières.

En effet, après s'être adonné, comme nombre de ses contemporains peintres, à des évocations de paysages agrestes ou des scènes évoquant l'antiquité, totalement dans le goût esthétique de son époque, son œuvre change radicalement à la fin de sa courte carrière, se tournant vers un registre malsain très affirmé. Thomas donne alors à voir des paysages fantastiques, désolés, effrayants, auxquels viennent parfois s'ajouter – c'est le cas ici – des créatures impies ou des scènes morbides, rejoignant les thématiques gothiques ou fantastiques.

Tout ceci ne serait resté qu'au stade de l'anecdote, et n'aurait en aucun cas suffi à faire de lui un peintre reconnu, sans la réputation sulfureuse qui s'attache à certains de ses derniers tableaux, et à l'une de ses toiles en particulier, intitulée « **Le cortège funèbre** ».

Le tableau, d'un format de **56,4 X 42,7 cm**, fut peint vers 1782 par ce **Thierry Thomas**.

Je dois à la vérité de signaler que je n'ai jamais pu me procurer ce tableau, ni même l'observer vraiment. J'ai seulement retrouvé une mauvaise gravure extraite d'un catalogue (voir illustration), et c'est sur elle que je m'appuie pour décrire succinctement cette œuvre : elle représente, sur un fond de ciel sombre, tourmenté, et de paysage désolé, une procession d'hommes en cagoulles portant un cercueil, dans un cimetière à

l'abandon, tout le bas du tableau étant occupé par des flammes.

Ce motif, très particulier dans l'œuvre du peintre, était sans doute un travail de commande.

L'expérience m'a appris qu'il faut toujours rester humble lorsqu'on se mêle de vouloir cerner les pratiques occultes, qui par essence tendent à rester secrètes. Mais je pense pouvoir avancer ici que ce tableau, comme d'autres au cours de l'Histoire de la peinture, a été commandé dans le but de servir à pratiquer... la magie noire.

À cette fin, il a dû être peint selon une procédure spéciale, comme une toile spécialement apprêtée, des pigments ou des pinceaux particuliers ou encore « ensorcelés », peut-être lors d'une cérémonie démoniaque, sans que je puisse rien affirmer.

La petite histoire nous apprend qu'on perdit toute trace de l'artiste une fois ce travail exécuté, ce qui ajoute au mystère qui entoure cette toile. Il se dit même qu'il fut assassiné, c'est du moins ce que j'ai pu lire, relaté dans un ouvrage consacré à la peinture fantastique.

Certaines autres pistes que j'ai pu croiser par ailleurs me laissent soupçonner que ce tableau « sorcier » ne serait sans doute pas le seul de son espèce, mais je ne puis ni ne veux, pour l'heure, aborder ce sujet d'une possible série de telles œuvres, qui mériteraient pourtant que l'on s'y plonge. Revenons à ce « **Cortège funèbre** ».

Une chose est certaine, on lui prête un pouvoir sorcier particulier. Après des recherches poussées dans les grimoires, des recoupements avec

des sorts ou malédictions relevant du même mode de fonctionnement, je suis en mesure d'émettre une hypothèse crédible sur l'usage de ce « **détournement** » de l'art de la peinture en artefact de magie noire :

Un artefact redoutable ?

« **Le cortège funèbre** » est un moyen de vengeance, un tableau « sorcier » par lequel le possesseur, sorcier lui aussi, peut tenter de s'emparer de l'âme des personnes dont il veut se venger.

Le tableau ne produit ses effets que si on l'a « activé » par un rituel particulier, que connaît son possesseur, mais je dois reconnaître ici que malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir en quoi consiste ce rituel.

En revanche, je sais assez précisément la façon dont le tableau **agit** : il doit se trouver dans la maison de la personne que l'on a choisie pour victime, et l'on se sert de son image frappante pour provoquer chez elle des cauchemars, le tableau servant de véhicule aux ondes maléfiques dirigées par le sorcier vers la « cible » de la vengeance.

Cette méthode a pour avantage de pouvoir agir à distance, par le truchement de la toile que le sorcier, qui la connaît très bien, visualise mentalement.

Le résultat final de ce genre de traitement ressort de l'**envoûtement** : ces cauchemars récurrents permettent au sorcier d'affaiblir la raison de sa victime, d'annihiler sa volonté, ou de la rendre progressivement folle. Il peut alors la manipuler à son gré, la pousser à agir sous ses injonctions, ou l'abandonner à sa folie.

De plus, le tableau n'est nécessaire

que pour entamer le processus. Dès que l'on a commencé à provoquer ce genre de cauchemars, même si par la suite la personne quitte les lieux où se trouve le tableau, le processus est « enclenché » et elle est toujours la proie de la persécution, car, le tableau une fois « activé », la malédiction continue...

Ceci, c'est le processus ordinaire, que le sorcier peut employer de son vivant, tant qu'il a « le pouvoir » d'utiliser ce puissant artefact...

Un pouvoir post-mortem ?

Dans les cas de ces « prises de possession à distance », il n'est pas rare que l'artefact permette une vengeance post-mortem... C'est sans doute le cas ici.

Mais il faut dans ce cas que le sorcier ait pris la précaution de se choisir par avance un « continuateur », une personne à qui il fait suffisamment confiance pour la « préparer », « l'investir », afin de lui déléguer ses pouvoirs... et de continuer à agir par l'entremise de cet « remplaçant », à qui il a de facto confié des moyens « sorciers » de se défendre, et d'user du tableau. La vengeance peut ainsi perdurer après la mort du sorcier, ce qui est particulièrement pervers et redoutable...

Combatte le pouvoir du « Cortège funèbre »...

Mes recherches m'ont appris qu'il est un usage en sorcellerie qui veut – c'est même une des conditions de la réussite de toute tentative maléfique – qu'un sorcier laisse toujours à un adversaire une chance, même infime, d'échapper au sort dont il est victime.

Ce tableau, comme tout objet sorcier, peut donc se voir neutralisé, mais c'est « à chaque tableau son rituel ou son processus de désenvoutement », ce qui n'est jamais simple à découvrir, ni sans danger pour qui s'y frotterait, le sorcier étant à l'évidence opposé à la destruction de son artefact.

Mais quand celui-ci est victorieusement combattu, le sorcier (ou l'intermédiaire) perd les pouvoirs liés au tableau sorcier, dont les effets maudits cessent à l'instant...

Dans le cas du « **Cortège funèbre** », on ne peut que s'interroger sur les flammes sur lesquelles « marche » le terrifiant cortège. Cette incongruité est sans doute très significative.

Pour ma part, j'incline donc à penser que c'est une façon subtile d'indiquer le moyen de rendre ce tableau inoffensif. Cela me fut confirmé lors d'une de mes lectures, qui associait cette peinture à une phrase latine qui se dissimulerait quelque part sur la toile, maxime qui disait : « Et consumimur igni » ; ce qu'un latiniste traduirait par « et nous sommes complètement détruits par le feu ». J'avance donc ici l'hypothèse que, pour briser ce cycle réellement infernal des cauchemars, il n'existe à ma connaissance qu'un seul moyen : détruire la toile par le feu. Aucune autre méthode n'est efficace.

Postface de l'éditeur

Il faut croire que Dieu « ou plus sûrement le Diable ! » ne le voulut pas, car le malheureux auteur de cet ouvrage fut peu de temps après la publication de cet ouvrage retrouvé mort dans de bien étranges circonstances, avant donc d'avoir pu mener à bien ses recherches, qu'il continuait pourtant lorsque la mort le prit.

Mais, je le répète, je ne saurais en aucun cas me montrer trop assuré, n'ayant jamais pu étudier de près le tableau dont je parle.

Il est clair en tout cas que ceux qui le possèdent « et qui ne sauraient être que de puissants nécromants tout à fait au courant des pouvoirs de ce tableau » d'une part ne s'en vantent pas, et d'autre part le conservent jalousement.

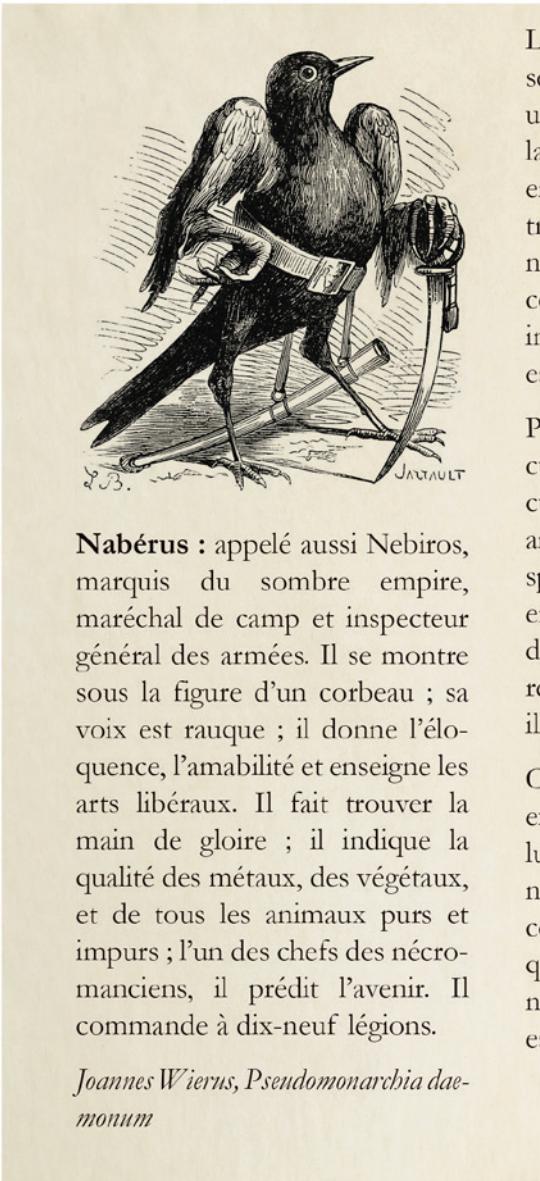
Un mystère non moins passionnant que celui du pouvoir de la toile serait de savoir comment ce type de tableaux maléfiques changent de main, et passent d'un « maître » à l'autre. Mais ceci est une autre histoire. Je vais évidemment continuer à m'intéresser à cet aspect si particulier de la peinture de Thomas et de quelques autres, et publierai l'éventuel résultat de mes recherches dans un autre ouvrage sans doute plus ambitieux.

Pour clore ce chapitre sur le « **Le cortège funèbre** », je déplore d'être incomplet et de ne pas avoir encore les preuves nécessaires pour étayer pleinement ma thèse pour l'un et l'autre mystère. Mais je ne désespère pas d'y parvenir un jour, si Dieu le veut...

Samuel Berkowitcz.



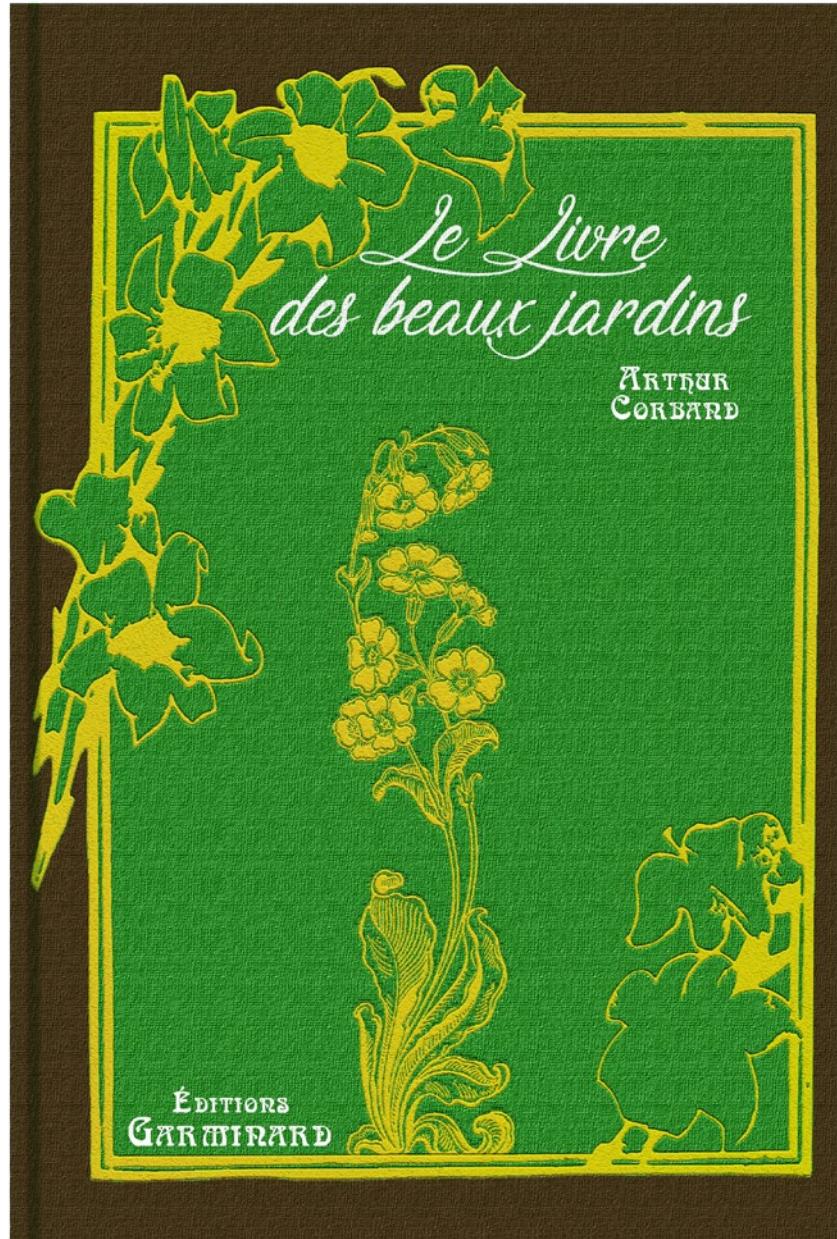
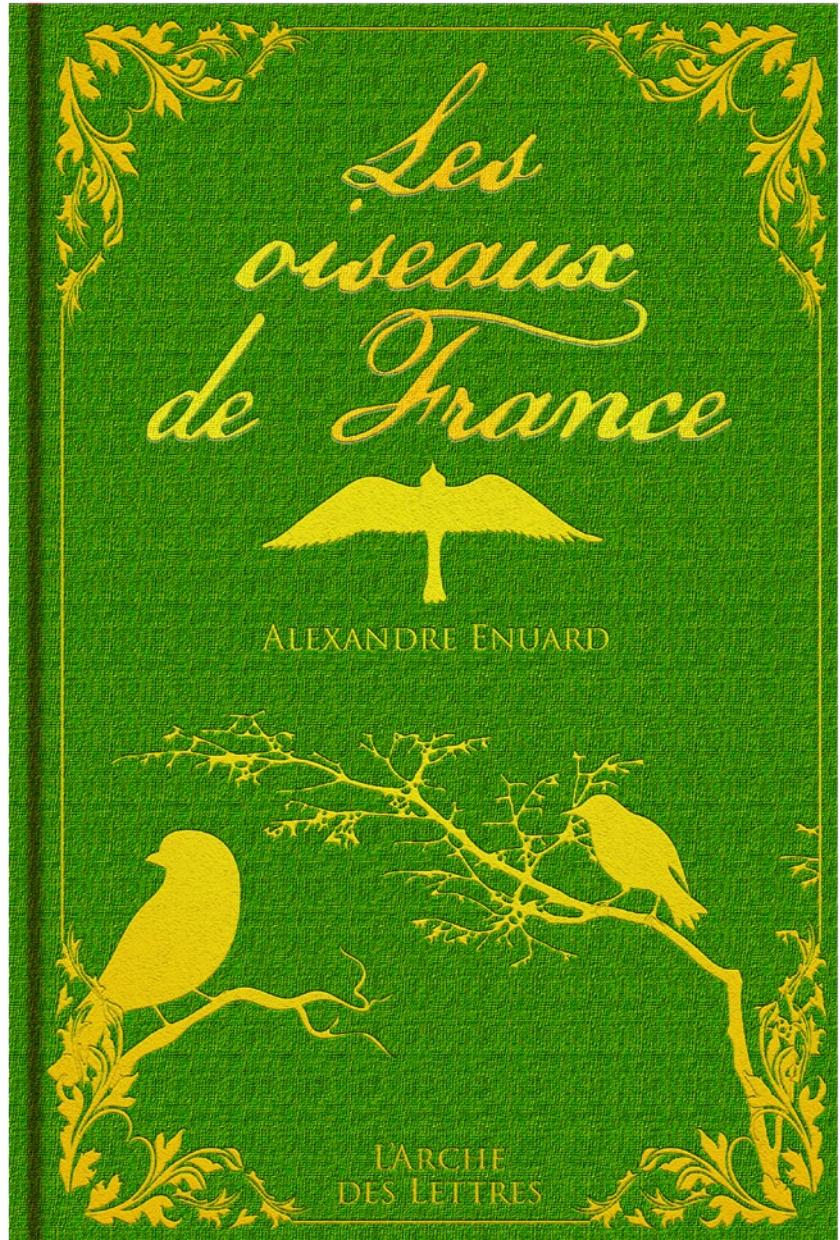
“Le Cortège funèbre”, Thierry Thomas (circa 1782)



Nabérus : appelé aussi Nebiros, marquis du sombre empire, maréchal de camp et inspecteur général des armées. Il se montre sous la figure d'un corbeau ; sa voix est rauque ; il donne l'éloquence, l'amabilité et enseigne les arts libéraux. Il fait trouver la main de gloire ; il indique la qualité des métaux, des végétaux, et de tous les animaux purs et impurs ; l'un des chefs des nécromanciens, il prédit l'avenir. Il commande à dix-neuf légions.

Joannes Wierns, Pseudomonarchia daemonum

UNE ÉTRANGE MAISON DE POUPEES - ADJ 15



LES OISEAUX DE FRANCE

ALEXANDRE ENUARD

Pour mon cher Hector qui, comme
moi à son âge, aime tant à
observer les oiseaux...

Souvenir de son grand-père,

27 janvier 1902,

Jules Berthomé

L'Arche des lettres
Maison d'édition

Arthur Corband

LE LIVRE DES BEAUX JARDINS

Pour ma petite Dorothée,
qui jacasse comme une pie quand
nous allons au jardin,
et qui a la main verte
Souvenir de son grand-père,

27 janvier 1902,
Jules Berthomé

ÉDITIONS
Garminard

Je soussigné, Jules Berthomé, né le 11 octobre 1826, sain de corps et d'esprit, rédige ici mes dernières volontés.

En tant que médecin, je suis bien placé pour savoir que mon cœur défaillant peut me lâcher brutalement, et que je puis mourir à tout instant.

Nourrissant quelques soupçons concernant ce que mes futurs héritiers pourraient faire de mon patrimoine, je tiens à en prévenir ceux qui me sont chers. Dans ces circonstances bien particulières, pressé par le temps, j'irai donc droit au but, sans préoccupation de bienséance... Aussi n'y aura-t-il pas ici de ces belles phrases et autres circonvolutions lexicales que l'on glisse généralement dans ce type d'écrit, quand on a le loisir de s'y consacrer posément. Je vais être très direct.

Ceci est mon testament.

- Je lègue ma maison du 4 rue Pergolèse, mes biens mobiliers ainsi que ma << fortune >> à mes deux petits-enfants, Hector et Dorothée Berthomé, héritage qui devra leur revenir en intégralité à leur majorité légale.
- Comme ils sont actuellement mineurs, j'accorde d'ici là à mon fils Léon Berthomé l'usufruit de ma maison du 4 rue Pergolèse, afin qu'il tienne son rôle de père et y élève ses deux enfants jusqu'à ladite majorité.

Clauses incontournables :

- 1) La vente de la maison de la rue Pergolèse rendrait caduc cet usufruit et le priverait de la part d'héritage que je lui concède (voir plus bas).
- 2) Léon Berthomé, et lui seul, aura obligation de veiller à ce que ses enfants ne manquent de rien, et de leur permettre, le moment venu, toutes les études qu'ils voudront entreprendre, et dont la charge financière lui incombera.
Il sera pour cela autorisé à gérer une part de mes biens actuels, que j'estime à 1/10e de la totalité de mes avoirs financiers, non pas pour son usage personnel, mais toujours dans l'intérêt de mes deux petits-enfants. L'administrateur de biens devra y veiller scrupuleusement.
- 3) Léon Berthomé ne pourra pas jouir du reste, et j'exige pour cela que mes biens soient administrés par Maître Josselin, notaire de confiance à Paris, et en cas d'impossibilité, par un juge des tutelles. Ces trois clauses comminatoires entraîneront, en cas de non-respect de l'une d'elles, l'annulation de ces dispositions. M. Léon Berthomé serait alors privé de son accès à ma fortune et devrait quitter la maison de la rue Pergolèse, au profit – si je puis dire ! – d'une mise sous tutelle d'Hector et Dorothée Berthomé jusqu'à leur majorité civile, leur héritage étant dès lors administré par le notaire en charge de l'exécution de mes dispositions testamentaires, ou les instances légales s'il y a lieu.

Fait ce jour, samedi 25 janvier 1902, pour servir ce que de droit, en pleine possession de mes moyens intellectuels.

Je persiste et signe,

Jules Berthomé

Léon BERTHOMÉ
4 rue Pergolèse
PARIS, 16e arr.

Paris, le 28 septembre 1902

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je viens par la présente vous remercier à la fois de l'intelligence et du courage que vous avez manifestés lors des jours sombres que vous avez connus chez moi et surtout, surtout, de la mansuétude que vous avez su me témoigner à l'issue de cette dramatique aventure. En effet, vous m'avez fait confiance malgré la faiblesse criminelle dont j'ai fait preuve dans cette histoire, que j'ai payée fort cher, cependant, par la mort de mon père et celle de mon épouse. En laissant délibérément la police ignorer les détails ô combien horribles qui ont amené cette double disparition, vous me permettez de repartir quasiment de zéro pour une nouvelle vie.

Certes, vous pourriez émettre quelques réserves après avoir constaté, je le confesse, la faiblesse et même (j'assume ce mot) la lâcheté avec laquelle j'ai fui mes responsabilités lors de ces événements. Et pourtant, je vous affirme que cette confiance que vous avez placée en moi est désormais bien placée. Si je suis si sûr de moi, c'est que j'ai aujourd'hui une force nouvelle qui me permet d'envisager l'avenir avec sérénité, malgré les difficultés qui ne manqueront pas. Cette force a pour noms Hector et Dorothée.

En effet, ils sont redevenus les enfants intéressants et affectueux qu'ils avaient, pour notre malheur à tous, cessé d'être pour un temps.

À présent, ces mauvais souvenirs s'estompent, et la vie recommence pour nous sous de meilleurs auspices. Car il faut que vous sachiez (cela peut-être vous fera mieux comprendre mon attitude de ces jours derniers) qu'après Aglaé, puis Séraphine, j'avais moi aussi commencé à faire ces affreux cauchemars. Je savais, pour avoir vu ces deux personnes réagir, quels en étaient les terribles effets. La pauvre Aglaé est perdue, et j'ignore où est partie Séraphine, qui n'a pas supporté ces cauchemars. Qui sait où et « dans quel état ! » elle se trouve aujourd'hui !

Quoi qu'il en soit, c'est avec joie que je vous accueillerai chez nous chaque fois que vous manifesterez l'envie de nous rendre visite. Cela fait grand plaisir à imaginer et, surtout, cela fera grand plaisir à Dorothée, qui regrette « les si jolies histoires » et les promenades en ville avec vos amis et vous.

Sans parler des délicieuses gaufres dont je ne cesse d'entendre vanter les mérites !

Soyez sûrs en tout cas de ma reconnaissance et, s'il n'est pas trop tôt pour vous, de mon amitié sincère.

Berthomé



Hector Berthomé



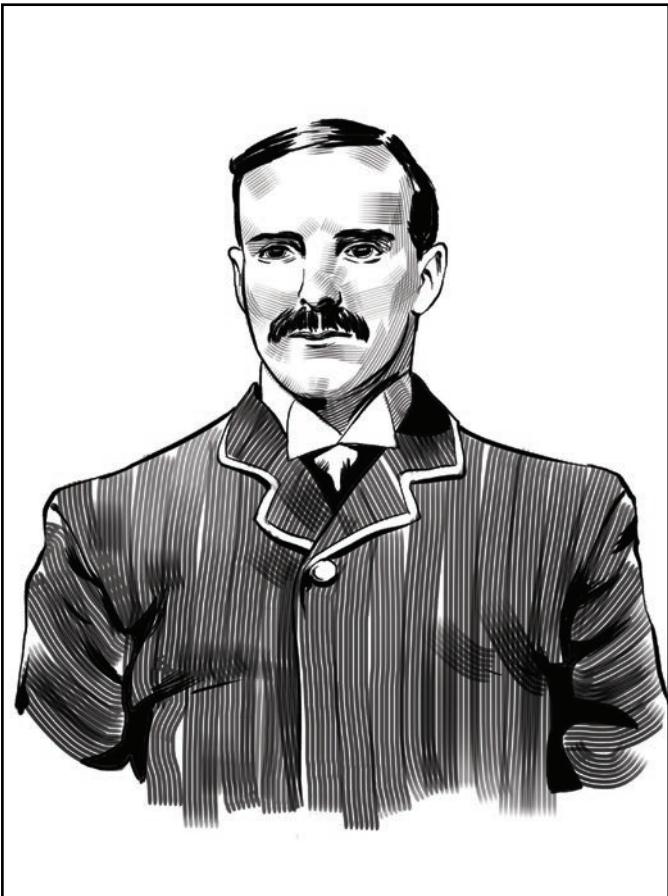
Dorothée Berthomé



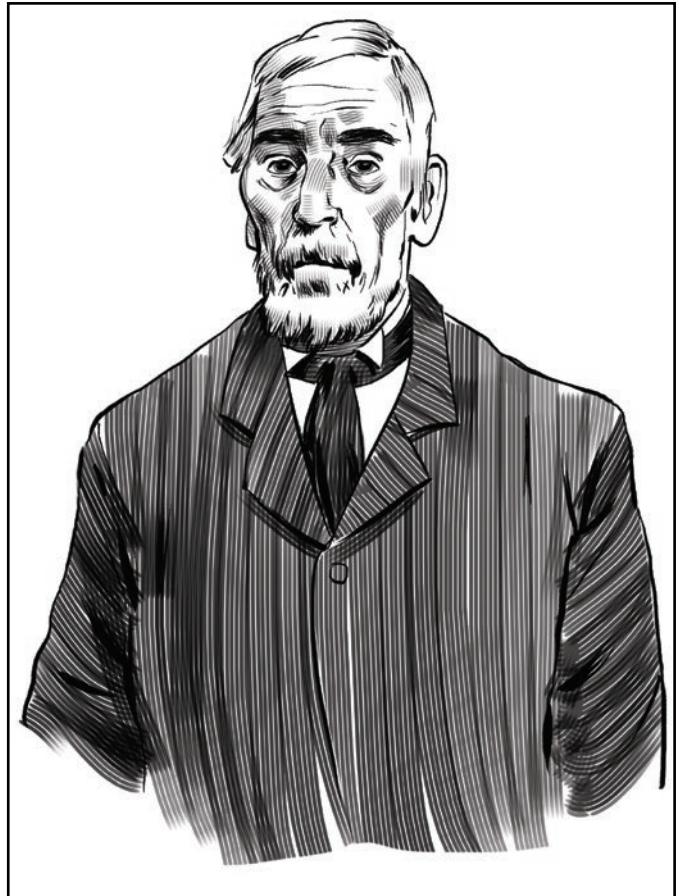
Heinrich Meisterman



Hans Baumann



Léon Berthomé



Jules Berthomé